

## Journée agriculture et aménagement du territoire

Constructions hors zone à bâtir dans le contexte de révision de la LAT

18.315



### Date

Jeudi 18 janvier 2018

### Lieu

La Fraternité  
Centre Social Protestant (CSP Vaud)  
Place Marc-Louis-Arlaud 2  
CH-1003 Lausanne  
+41 (0)21 213 03 53

### Public

Membres d'administrations cantonales en charge de l'agriculture et de l'aménagement du territoire, conseiller-ère-s, membres de chambres d'agriculture, collaborateur-trice-s de bureaux privés

### Responsables

Camille Kroug, AGRIDEA  
Marc Gilgen, AGRIDEA

## Contexte

Les intérêts agricoles et les exigences de l'aménagement du territoire ne sont pas toujours faciles à concilier. Chaque canton possède sa propre culture d'application de la Loi sur l'aménagement du territoire. Chacun, dans sa pratique, est ainsi confronté à des difficultés d'application de la législation. Dans le contexte de révision de la LAT, il importe ainsi de saisir les enjeux actuels et les orientations à venir. Cette journée d'informations et d'échanges permet aux participant-e-s d'apprendre des expériences des autres, en plus de l'expertise de spécialistes.

## Objectifs

- Mieux comprendre certains enjeux actuels et futurs liés à l'aménagement du territoire.
- Analyser des exemples concrets.
- Partager des situations problématiques.

## Méthodes

Présentations, ateliers de discussions (forum ouvert).

# Programme détaillé

Jeudi 18 janvier 2018

**08h45 Accueil, café et croissants**

**09h00 Introduction**

- Accueil.
- Programme de la journée.

Camille Kroug, Marc Gilgen  
AGRIDEA  
[camille.kroug@agridea.ch](mailto:camille.kroug@agridea.ch)  
[marc.gilgen@agridea.ch](mailto:marc.gilgen@agridea.ch)

**09h10 Mise en œuvre de la LAT et constructions hors des zones à bâtir : défis et enjeux actuels**

- Principes de base (cadre légal).
- Enjeux actuels et difficultés de mise en œuvre.

Sonia Blind  
VLP-ASPAN  
[sonia.blind@vlp-aspan.ch](mailto:sonia.blind@vlp-aspan.ch)

**10h00 Premiers échanges et calendrier des thèmes**

- Vos problématiques, vos questions.

Tous

**10h45 Pause**

**11h00 Atelier thématique**

- Discussion et échange sur les cas soulevés.

Tous

**12h15 Repas**

**13h45 Perspectives d'avenir : quelle influence aura la 2<sup>ème</sup> étape de la révision de la LAT sur l'agriculture et les constructions hors des zones à bâtir ?**

- Objectifs de la 2<sup>ème</sup> étape de la révision.
- Modifications prévues et orientations en matière de constructions hors zone.
- Conséquences sur l'agriculture et les constructions agricoles.

Yann Hofmann  
DETEC-ARE  
[yann.hofmann@are.admin.ch](mailto:yann.hofmann@are.admin.ch)

**14h30 Atelier thématique**

- Discussion et échange sur les cas soulevés.

Tous

**16h15 Clôture et évaluation**

Camille Kroug, Marc Gilgen

**16h45 Fin de la journée**

## Informations pratiques

### Inscription

Via [shop.18.315](http://shop.18.315) ou à [cours@agridea.ch](mailto:cours@agridea.ch)

### Délai d'inscription

Mercredi 10 janvier 2018

### Informations

+41 (0)21 619 44 06 ou [cours@agridea.ch](mailto:cours@agridea.ch)

### Informations sur le contenu

[camille.kroug@agridea.ch](mailto:camille.kroug@agridea.ch)

[marc.gilgen@agridea.ch](mailto:marc.gilgen@agridea.ch)

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales.  
Vous pouvez les consulter sur [www.agridea.ch/termes-et-conditions](http://www.agridea.ch/termes-et-conditions).

## Prix

Forfait conseillères et conseillers et collaboratrices et collaborateurs d'organismes membres d'AGRIDEA, ainsi que l'OFAG et de centres de recherche et de formation : **CHF 230.–/jour**

Autres participant-e-s : **CHF 350.–/jour**

Les vacances (café, pause, repas de midi avec une boisson non alcoolisée, location de salle et matériel) se montent à CHF 50.– et **sont comprises dans le forfait**.

**La facture** finale vous sera envoyée après le cours.

**Désistement** : Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 100.– sera perçue pour les frais administratifs. D'autre part, une participation sera facturée en fonction de la dédite demandée par les lieux d'accueil ou d'hébergement (restaurant, hôtel). Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux inscriptions.

## Accès

**Salle de la Fraternité**, Centre Social Protestant, Place Marc-Louis-Arlaud 2, CH-1003 Lausanne (à côté du Théâtre Boulimie)

**Accès à pied** : 15 min. de la gare CFF de Lausanne.

**Accès en transports publics** : depuis la gare CFF de Lausanne, prendre le métro M2 direction Croissettes, descendre à l'arrêt Riponne-Maurice Béjart, puis 1 min. à pied (horaires sur [www.cff.ch](http://www.cff.ch)).

**Accès en voiture** : stationnement possible au parking de la Riponne (accès et tarifs sur <http://www.parking-riponne.ch/>).

## Plan

